



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 38532

Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les mesures annoncées lors de la conférence agricole du 25 février, afin de venir en aide aux agriculteurs endettés ou victimes des difficultés de marche de certaines productions. Il est souhaitable que les modalités d'application de ces mesures tiennent compte des situations individuelles et que les aides, notamment celles concourant à réduire les charges financières liées à l'endettement, soient attribuées en fonction du besoin et non de l'établissement prêteur ; cette dernière pratique se traduirait en effet par l'établissement d'une disparité de traitement entre les agriculteurs selon le choix de leur relation bancaire : ce serait par exemple le cas de quelque 1 400 jeunes agriculteurs bretons de moins de quarante ans qui, depuis 1982, ont confié le financement de leur exploitation au Crédit mutuel de Bretagne, en ayant recours à la formule de prêt jeunes agriculteurs dont le CMB assure lui-même la bonification, et qui ne bénéficieraient pas de ces mesures au titre de cet endettement. En conséquence, il lui demande de prendre des dispositions permettant d'éviter la création d'une telle disparité.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38532

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1327